



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2017-153

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2017-09-01-011 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis (1 page)	Page 3
45-2017-09-01-013 - DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES ET ADJOINT DE LA POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ETAT, DU PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ET DU PÔLE GESTION FISCALE (2 pages)	Page 5
45-2017-09-14-004 - DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (2 pages)	Page 8
45-2017-09-16-001 - DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE RÉGIONAL (2 pages)	Page 11
45-2017-09-01-012 - DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU PÔLE GESTION PUBLIQUE (2 pages)	Page 14
45-2017-09-01-008 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION FISCALE (4 pages)	Page 17
45-2017-09-01-009 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE (7 pages)	Page 22
45-2017-09-01-010 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES (3 pages)	Page 30
45-2017-09-01-007 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES (2 pages)	Page 34
45-2017-09-21-001 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (3 pages)	Page 37
45-2017-09-21-002 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (2 pages)	Page 41

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-01-011

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis**

*ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE en vue d'autoriser la vente des biens  
meubles saisis*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R\* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est accordée à :

- M. Jean-Marc GARRIGUES, Administrateur des finances publiques ;
- M. Philippe BERGER, Chef de service comptable administratif des finances publiques.

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2017

L'Administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Signé Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-01-013

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AUX RESPONSABLES ET ADJOINT DE LA  
POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ETAT, DU PÔLE  
PILOTAGE ET RESSOURCES ET DU PÔLE GESTION  
FISCALE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AUX RESPONSABLES ET ADJOINT  
DE LA POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ETAT, DU PÔLE PILOTAGE ET  
RESSOURCES ET DU PÔLE GESTION FISCALE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 27 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

**ARRETE**

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à :

- M. Gilbert BIBOLLET, Administrateur général des finances publiques, Responsable régional de la politique immobilière de l'État,
- Mme Nadine LE MANER, Administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources,
- M. Jean-Marc GARRIGUES, Administrateur des finances publiques, directeur du pôle fiscal,

- M. Benoît LECLERC, Administrateur des finances publiques, adjoint au responsable régional de la politique immobilière de l'État,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** - Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de M. Gilbert BIBOLLET, Mme Nadine LE MANER, M. Jean-Marc GARRIGUES et M. Benoît LECLERC, sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal :

- M. Philippe BERGER, Chef de service comptable administratif des finances publiques, responsable de la division des particuliers et recouvrement,
- Mme Pascale BONACA, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise des risques et audit,
- M. Christian BARIBAUD, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des professionnels et du contrôle,
- Mme Hélène GAGET, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle,
- M. Marcel ASSALE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des affaires juridiques,
- Mme Mélanie NAGEL, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division stratégie et contrôle de gestion,
- M. Régis TRUFFET, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division budget, logistique et immobilier.

**Article 3** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Signé Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-14-004

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

*DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 portant affectation de Mme Nadine LE MANER, administratrice des finances publiques à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision d'affectation du 24 octobre 2016 nommant Mme Nadine LE MANER au pôle pilotage et ressources à compter du 17 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nadine LE MANER, Administratrice des finances publiques.

**DECIDE**

1. En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du préfet du Loiret et de la région Centre-Val de Loire en date du 28 août 2017, seront exercées par :

**1.1 Monsieur Régis TRUFFET, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division budget logistique immobilier,**

- Madame Laurence BOIVIN, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Nathalie DUTHU, Inspectrice des finances publiques,
- Monsieur Pierre LESCUYER, Contrôleur principal des finances publiques,
- Monsieur Alain LEVEL, Contrôleur principal des finances publiques,
- Madame Frédérique PICHON, Contrôleuse des finances publiques de 1ère classe,
- Madame Élisabeth ROUSSEAU, Agent administratif principal des finances publiques.

**1.2 Madame Hélène GAGET, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division ressources humaines,**

- Monsieur Stéphane FRESPUECH, Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint à la responsable de division,
- Madame Véronique LAFARGE, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Pélagie ROUXEL, Inspectrice des finances publiques,
- Madame Sandrine BOCQUEZ, Contrôleuse principale des finances publiques,
- Madame Agnès JACQUELIN, Contrôleuse principale des finances publiques,
- Madame Pépita JACQUES, Contrôleuse principale des finances publiques
- Madame Marie-Christine HIVON, Contrôleuse des finances publiques de 1ère classe,
- Madame Martine SIMONET, Contrôleuse des finances publiques de 2ème classe,
- Madame Odile VANNIER, Contrôleuse des finances publiques de 2ème classe,
- Madame Céline BIGOT, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
- Madame Blandine COSSON, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe.

Fait à Orléans, le 14 septembre 2017  
L'Administratrice des finances publiques

Signé Nadine LE MANER

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-16-001

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN  
MATIÈRE DE CONTRÔLE

*DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE  
BUDGÉTAIRE RÉGIONAL*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE  
BUDGÉTAIRE RÉGIONAL**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY directeur régional des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 27 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRETE**

**Article 1** - Délégation générale de signature est donnée à :

1.1 - Mme SILO Viviane, Administratrice civile, Expert de haut niveau, pour signer, seule ou concurremment avec moi :

- les actes et courriers relatifs au contrôle budgétaire concernant les autorités déconcentrées de l'État, les établissements publics, le Contrôle économique et financier auquel sont assujettis les groupements d'intérêt public de la région ;
- tous les actes et courriers relatifs à la mise en œuvre de l'assistance au Recteur pour le contrôle des établissements d'enseignement supérieur de la région.

1.2 - M. ABRAHAM Laurent, Inspecteur des finances publiques,

- M. MATHIAUD Benoît, Inspecteur des finances publiques,

pour signer les mêmes actes que ci-dessus, à l'exception des refus de visa, en cas d'absence ou d'empêchement du contrôleur budgétaire ou du directeur régional des finances publiques, sans toutefois que cette exigence soit opposable aux tiers.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Orléans, le 16 septembre 2017

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur régional des Finances publiques,

Signé Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-01-012

**DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE  
SIGNATURE AU RESPONSABLE DU PÔLE GESTION  
PUBLIQUE**  
*DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU PÔLE  
GESTION PUBLIQUE*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE  
DU PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 27 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale à M. Philippe DUFRESNOY, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRETE**

**Article 1** - Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Franck POULET, Administrateur des finances publiques, responsable du pôle gestion publique.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon générale, des actes, y compris les actes de procédure, listés dans l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 susvisé, à l'exception des actes suivants :

- actes de cession des biens immobiliers dont le produit net revenant à l'État est supérieur à 250 000 euros,
- prises à bail de locaux de bureaux au profit des services de l'État, dont le montant annuel hors taxes hors charges excéderait 150 000 euros.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** - Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de M. Franck POULET, sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation :

- M. Nicolas GOUGET DE LANDRES, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des opérations de l'Etat,
- Mme Luce ROPARS, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division secteur public local et action et étude économiques,
- Mme Laure PERRAD, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division missions domaniales.

**Article 3** - Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Signé Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-01-008

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE  
SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION FISCALE**  
*DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION  
FISCALE*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE  
GESTION FISCALE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 27 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRETE**

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division fiscalité des particuliers et du recouvrement**

1.1 – M. Philippe BERGER, Chef de service comptable administratif des finances publiques, responsable de la division des particuliers et recouvrement :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

- 1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 1.2 – Mme ASENSIO Marie-Catherine, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division fiscalité des particuliers et du recouvrement.
- 1.3 – Mme JAUNEAU Francine, Inspectrice, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. BERGER Philippe et de Mme ASENSIO Catherine, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et animation de l'assiette.
- 1.4 – • Mme BRETON Delphine, Inspectrice des finances publiques,  
• M. DJAMBI Honorat, Inspecteur des finances publiques,  
• Mme DUBOIS-DELACOUR Bénédicte, Inspectrice des finances publiques,  
• Mme DUDILLIEU Florine, Inspectrice des finances publiques,  
• Mme HECKMANN Elisabeth, Inspectrice des finances publiques,  
• M. PELUCHON Richard, Inspecteur des finances publiques,  
• Mme VERNOIS Delphine, Inspectrice des finances publiques,  
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. BERGER Philippe et de Mme ASENSIO Catherine, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et animation du recouvrement.

## **2. Pour la Division fiscalité des professionnels et du contrôle**

- 2.1 – M. Christian BARIBAUD, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des professionnels et du contrôle :
- 2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 – Mme DEVOYON Ariane, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Fiscalité des professionnels et du contrôle.
- 2.3 - • Mme CARRE Isabelle, Inspectrice des finances publiques,  
• M. DONARD Cédric, Inspecteur des finances publiques,  
• Mme GERARD Maryvonne, Inspectrice des finances publiques,  
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. BARIBAUD Christian et de Mme DEVOYON Ariane, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et animation de la fiscalité des professionnels.

- 2.4 - • M. BORDIER Flavien, Inspecteur des finances publiques,  
• Mme CARRE Isabelle, Inspectrice des finances publiques,  
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. BARIBAUD Christian et de Mme DEVOYON Ariane, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et animation du Contrôle fiscal.

### **3. Pour la Division Affaires juridiques, Contentieux et Législation**

- 3.1 - M. Marcel ASSALE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des Affaires juridiques, Contentieux et Législation :
- 3.1.1 - délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 3.1.2 - délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 3.2 - Mme BAZIN Catherine, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Affaires juridiques, Contentieux et Législation.
- 3.3 - • Mme BRADIER Sylvie, Inspectrice des finances publiques,  
• M. BONACA François, Inspecteur des finances publiques,  
• M. CHAVAROCHE Frédéric, Inspecteur des finances publiques,  
• M. CONSTANT Christoph, Inspecteur des finances publiques,  
• Mme DORNEAU Catherine, Inspectrice des finances publiques,  
• Mme FRANCESCHI Françoise, Inspectrice des finances publiques,  
• Mme PANTEIX Chantal, Inspectrice des finances publiques,  
• M. RICHARD Julien, Inspecteur des finances publiques,  
• Mme SAMAT Sylvie, Inspectrice des finances publiques,  
• Mme VENON Aurélie Inspectrice des finances publiques,  
• M. VINCENDEAU Jean-Michel, Inspecteur des finances publiques,  
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ASSALE Marcel et de Mme BAZIN Catherine sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Contentieux administratif et juridictionnel.
- 3.4 – M. CHAVAROCHE Frédéric, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ASSALE Marcel et de Mme BAZIN Catherine sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service TVA et Collectivités locales.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2017

L'Administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Signé Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-01-009

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE  
SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE  
*DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION  
PUBLIQUE*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE  
POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 27 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale à M. Philippe DUFRESNOY, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRETE**

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Division Secteur Public local, Action et Expertises Économiques :**

1.1 - Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Secteur Public local, Action et Expertises Économiques :

1.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2. délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.1.3. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

1.2. - M. Alain CANTO, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du chef de division, délégation à l'effet de signer :

1.2.1. tous les actes de gestion de la division Secteur Public local, action et expertise économiques, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux sauf la délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local.

1.3. en cas d'absence ou d'empêchement de Madame ROPARS, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- Mme Catherine GAURY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- Mme Laure CHENICLET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- M. Jean-Philippe LABORIE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- M. Joris LEPAPE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- M. Éric AUBINEAU, Inspecteur des finances publiques,
- M. Jérôme MACHAIRE, Inspecteur des finances publiques,
- M. Jean-François FARINEAU, Inspecteur des finances publiques,
- M. Régis GAY, Inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local ou de l'action et expertise économiques.

1.4. - Mme Irène TROUILLE, Inspectrice des finances publiques,

- Mme Aurélie PASSAT, Inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer toutes les correspondances courantes du secteur de l'action et expertise économiques.

1.5. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme ROPARS, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoqué par eux :

- Mme Cécile PASQUET, Inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tous documents nécessaires au fonctionnement du secrétariat de la commission des chefs des Services Financiers de l'État et des représentants des Organismes de Sécurité Sociale.

## **2. Division Comptabilité – Dépense et Opérations de l'État**

2.1. - M. GOUGET DE LANDRES Nicolas, Administrateur des finances publiques adjoint, Responsable de la division opérations de l'État :

2.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

2.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

2.2. - Mme Nathalie POULET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe du chef de division, délégation à l'effet de signer :

2.2.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux et à l'exclusion des actes relatifs à l'autorité de certification ;

2.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur de la comptabilité générale, des dépôts de fonds et services financiers, des recettes non fiscales et produits divers, de la comptabilité auxiliaire du recouvrement et des régies ;

2.2.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.3. - Mme Anne-Hélène PASCO, Inspectrice des finances publiques, chef du service Comptabilité :

2.3.1 à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service,

2.3.2 et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.4. - Mme Guylaine HUE, contrôleur des finances publiques de 2ème classe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Hélène PASCO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Comptabilité ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

2.5. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Hélène PASCO et de Mme Guylaine HUE, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme Viviane DUGUE, Contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Christine VALADON, Contrôleur des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Pascale TURBAN, Contrôleur des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Nora CHERFOUH, Contrôleur des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Célestine KOBLAN, Agent administratif principal des finances publiques de 2<sup>e</sup> classe,

délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Comptabilité ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un

huissier de justice.

2.6. - M. Marc CARRIER, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.

2.7. en cas d'empêchement de M. Marc CARRIER, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes donnée à :

- Mme Viviane DUGUE, Contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Pascale TURBAN, Contrôleur des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Christine VALADON, Contrôleur des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Sabine BAUDIER, Contrôleur des finances publiques de 2ème classe,
- Mme Guylaine HUE, Contrôleur des finances publiques de 2ème classe
- M. Olivier GENTY, Agent administratif principal de 2ème classe.

2.8. - M. Gabin-Prince GABA, Inspecteur des finances publiques, en charge du service de la comptabilité auxiliaire du recouvrement ainsi que des Dépôts et Services Financiers, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son secteur et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice;

2.9. - M. Olivier KUNTZ, Contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabin-Prince GABA et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Comptabilité Auxiliaire du Recouvrement et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice.

2.10. - Mme Francine THOMAS, Inspectrice des finances publiques, chef du service recettes non fiscales, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.11. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine THOMAS et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme Sylvie BEGUIN, Contrôleur principal des finances publiques,
- M. Thierry BAGUR, Contrôleur principal des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service recettes non fiscales et délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.12 - Mme Christine COUPECHOUX, Contrôleur des finances publiques de 1ère classe, dans la limite de 10 000 € en matière de poursuites, et 1 500 € en matière de délai de paiement et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice.

2.13. - Mme Monique FONTANA, Inspectrice des finances publiques, Chargée de Relation Clientèle, titulaire par ailleurs de la délégation de M. Philippe DUFRESNOY, préposée de la Caisse des Dépôts et Consignations du département du Loiret, délégation à l'effet de signer

tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son secteur et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabin-Prince GABA et de M. Thierry CADOR, ayant trait à l'activité du service Dépôts et Services Financiers, et délégation à effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice, les déclarations de recettes en espèces des consignations.

2.14. - M. Thierry CADOR, Contrôleur des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de M. Gabin-Prince GABA, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Dépôts et Services Financiers.

2.15. - M. Aurélien PIERRE, Inspecteur des finances publiques,  
- Mme Martine FRITSCH, Inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la Dépense de l'État, à la réception des oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice ;

2.16. en cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien PIERRE et de Mme Martine FRITSCH et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, reçoivent les mêmes délégations :

- M. Olivier JOANNET, Contrôleur des Finances publiques,
- Mme Céline JOBLIN, Contrôleuse des Finances publiques,

2.17. - Madame Violaine BODIN, Inspectrice des finances publiques,  
- Mme Sabine BAUDIER, Contrôleur des finances publiques de 2ème classe,

délégation à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de l'Autorité de Certification et plus généralement à la mission de certification des dépenses cofinancées par les fonds structurels européens, ainsi qu'au suivi de ces fonds, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

### **3. Division Missions Domaniales**

3.1. - Mme Laure PERRAD, Administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division Missions Domaniales :

3.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

3.1.3 délégation à l'effet de signer l'ensemble des décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon générale, des actes, y compris les actes de procédure, listés dans l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 susvisé.

3.2. Pour ce qui a trait au service gestion domaniale :

- M. Jean-Louis LAURES, Inspecteur des finances publiques,
- M. Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques,
- M. Pierre-Jean LOUBET, Inspecteur des finances publiques,
- Mme Dominique STACHOWIAK, Inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer l'ensemble des actes listés à l'article 1er – alinéas 3 à 6 de l'arrêté préfectoral du 28 août octobre 2017 susvisé.

3.3. Mme Marie-Christine CHAUFFETON, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale et du pôle gestion des patrimoines privés,

3.3.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne ses secteurs d'activité ;

3.3.2. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure PERRAD, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers visés au 3.1.1 du présent arrêté,

3.3.3 délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes listés à l'article 1er – alinéa 7 de l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 susvisé en matière de gestion des patrimoines privés.

3.4. Pour ce qui a trait au service évaluations domaniales :

- Mme Laura JALLADEAU, Inspectrice des finances publiques,
- M. Johan JOULIA, Inspecteur des finances publiques,
- Mme Martine LE ROY, Inspectrice des finances publiques,
- M. Laurent LESAGE, Inspecteur des finances publiques,
- Mme Aurore PLATAT, Inspectrice des finances publiques,
- Mme Pascale PROVOT, Inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tous documents relatifs aux évaluations domaniales dans les limites exposées ci-après :

- 400 000 € pour les valeurs vénales ;
- 40 000 € pour les valeurs locatives, sauf s'il s'agit d'actualiser la valeur locative d'un bien en tenant compte de l'évolution d'un indice publié par l'Insee, auquel cas la délégation pourra s'exercer sans limitation de montant.

3.5 - Mme Ségolène CHARRIER, Inspectrice des finances publiques, délégation à l'effet de signer, tous documents relatifs à la gestion des biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service des domaines à l'article 1er – alinéa 7 de l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 susvisé.

- 3.6. - M. Gérald BLEE, Contrôleur principal des finances publiques,
- M. Gilles FUHRER, Contrôleur principal des finances publiques,
  - Mme Martine COSNUAU, Contrôleur principal des finances publiques,
  - Mme Bernadette VILATTE, Contrôleur principal des finances publiques,
  - Mme Valérie MEUNIER, Agent administratif des finances publiques de 2ème classe,

délégation à l'effet de signer, sur la base de l'article 1er – alinéa 7 de l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 susvisé, tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 3 000 € en dépenses et 7 500 € en recettes.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Signé Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-01-010

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE  
SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET  
*DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET*  
**RESSOURCES**  
*RESSOURCES*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE  
POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY directeur régional des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 27 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRETE**

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1 - Division Gestion Ressources Humaines et Formation**

1.1 - Mme Hélène GAGET, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Ressources Humaines et Formation :

- 1.1.1 - délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 1.1.2 - délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 1.2 – M. Stéphane FRESPUECH, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de hors classe, Adjoint du responsable de la division, responsable de la formation, à l'effet de signer :
  - 1.2.1 - tous les actes de gestion de la division Ressources Humaines et formation, en cas d'absence ou d'empêchement de son responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;
  - 1.2.2 - tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation.
- 1.3 - Mme Véronique LAFARGE, Inspectrice des Finances publiques, chef du service Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Ressources Humaines.
- 1.4 - Mme Pélagie ROUXEL, Inspectrice des Finances publiques, chef du service Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Ressources Humaines.
- 1.5 - Mme Christine LE THEOFF, Inspectrice des Finances publiques, chef du service Formation, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation à l'exception des notifications de rémunérations et des relevés de paiement des vacances des formateurs.

## **2 - Division Budget, Logistique et Immobilier**

- 2.1 – M. Régis TRUFFET, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier :
  - 2.1.1 - délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
  - 2.1.2 - délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 - Mme Laurence BOIVIN, Inspectrice des Finances publiques, chef du service Budget-Logistique, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.3 - Mme Frédérique PICHON, Contrôleuse des Finances publiques de 1ère classe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence BOIVIN, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.
- 2.4 - Mme DUTHU Nathalie, Inspectrice des Finances publiques, chef du service Immobilier, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

2.5 – M. Pierre LESCUYER, Contrôleur principal des Finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie DUTHU, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

### **3 - Division Stratégie et Contrôle de Gestion**

3.1 - Mme Mélanie NAGEL, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Stratégie et Contrôle de gestion :

3.1.1 - délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2 - délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

3.2 - Mme Corinne COUSIN, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la Division Stratégie et Contrôle de Gestion.

3.3 - Mme Gaëlle WAGNER, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la Division Stratégie et Contrôle de Gestion.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2017

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Signé Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-01-007

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE  
SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES**  
*DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS  
RATTACHÉES*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES  
MISSIONS RATTACHÉES**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Philippe DUFRESNOY directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 27 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de M. Philippe DUFRESNOY dans les fonctions de directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRETE**

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la mission maîtrise des risques**

1.1 - Mme BONACA Pascale, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission Maîtrise des risques reçoit délégation à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions de son domaine d'activité.

1.2 - en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BONACA Pascale, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme GAULE Isabelle, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- Mme LAINE Corinne, Inspectrice des finances publiques,

reçoivent le même pouvoir.

## **2. Pour la mission départementale d'audit :**

- 2.1 – Mme BONACA Pascale, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission départementale d'audit.
- 2.2 -
- M. CHARPY Laurent, Inspecteur principal des finances publiques,
  - M. ETIENNE Stéphane, Inspecteur principal des finances publiques,
  - M. MORLIERAS Alain, Inspecteur principal des finances publiques,
  - Mme LECLERC Delphine, Inspectrice principale des finances publiques,
- à l'effet de signer les remises de services et procès-verbaux d'installation des comptables et agents comptables du département du Loiret, ainsi que toutes pièces annexes.

## **3. Pour la mission politique immobilière de l'État :**

- 3.1 – M. BIBOLLET Gilbert, Administrateur Général des finances publiques, responsable régional de la politique immobilière de l'État en région Centre, pour me suppléer et signer, seul ou concurremment avec moi tout document ou courrier ayant trait à la conduite de la politique immobilière de l'État en région Centre.
- 3.2 – en cas d'absence ou d'empêchement de M. BIBOLLET Gilbert, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux,
- M. LECLERC Benoît, Administrateur des finances publiques.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2017

L'Administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Signé Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-21-001

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE  
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

*DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises d'ORLEANS-EST

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à Madame THUAULT-BENETEAU Christine, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises d'ORLEANS-EST à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60.000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60.000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service.

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100.000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de paiement.

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 3 mois et porter sur une somme supérieure à 6.000 €

b) actions les l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de

- poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de de gestion du service.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à compter du 1 septembre 2017 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et Prénom Des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
CASSIRAME Laetitia	Contrôleuse principale	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
CHAZAL Elisabeth	Contrôleuse	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
CHRETIEN Aude	Contrôleuse	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
ABDOOLALLIAS Saabir	Contrôleur	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
LE RALLE Noelle	Contrôleuse Principale	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
MAUFRAIS Jany	Contrôleuse	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
ROMERO Sabine	Contrôleuse principale	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
VINCENOT Béatrice	Contrôleuse principale	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
ADAM Audrey	Contrôleuse	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
DOMAGALA Carole	Contrôleuse	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €
SAMSON-RICHERT Nathalie	Contrôleuse	10.000 €	10.000 €	03 mois	3.000 €

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET

Fait à Orléans, le 21 septembre 2017  
Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises,

Signé : Denis LAVIE

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2017-09-21-002

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE  
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

*DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de MONTARGIS.

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à compter du 21/09/2017 à Mme Sylvie VANDERHAGHEN-PAJON, Contrôleur Principal, adjoint au responsable du service de publicité foncière de MONTARGIS, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à compter du 21/09/2017 à Mme Isabelle ROY, agent des finances publiques de catégorie B, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 10 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 3** : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Muriel CAILLARD	Michèle BRAUN
-----------------	---------------

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret

Fait à MONTARGIS, le 21/09/2017

Le responsable du service de la Publicité Foncière de MONTARGIS

Signé : M. Jean-Pierre ASSIÉ